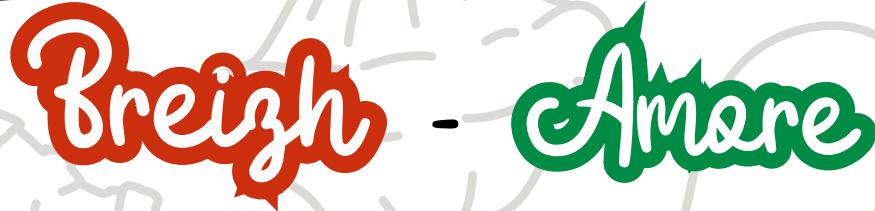


# CONCOURS SNACKING



REST'HÔTEL RENNES 2026

RÈGLEMENT

## Article 1

La Meunerie Guénégo ayant son siège Moulin de Cadillac, 56190 NOYAL-MUZILLAC organise un concours de snacking froid d'inspiration bretonne et italienne le dimanche 01 février 2026 à Rennes à l'occasion du salon Rest'Hôtel. Pour précision, le snacking doit être froid, il n'y a pas de possibilité de réchauffer avant dégustation.

## Article 2

Seront admis à participer à ce concours, toutes les entreprises de boulangerie pâtisserie inscrites au Répertoire des Métiers ou immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés et répondant aux critères définis par la loi 98-405 du 25 mai 1998 déterminant les conditions juridiques de l'exercice de la profession d'artisan boulanger (JO du 26 mai 1998). Étant précisé que ce concours est ouvert à toutes les entreprises sans distinction de région. Il ne sera admis qu'un seul dépôt par fonds de boulangerie. Dans le cas où le snacking froid est fabriqué par un salarié de l'entreprise, il représente l'entreprise de son employeur en participant au concours. Les chefs d'entreprise possédant plusieurs fonds de boulangerie pourront présenter un snacking froid d'inspiration bretonne et italienne par établissement. Le concours est limité à 35 participants.

## Article 3

Les candidats devront impérativement déposer leur réalisation le dimanche 01 février 2026 entre 10h00 et 11h30 à l'adresse suivante : Salon Rest'Hôtel, Parc des Expo de Rennes, Rue Jules Vallès 35136 ST JACQUES DE LA LANDE.

Le snacking devra se trouver dans un contenant permettant son transport. Cette réalisation, sera accompagnée d'une enveloppe fermée sans identification extérieure, dans laquelle ils auront consigné leur nom, prénom, adresse et numéro de téléphone professionnels. Pour les salariés il y aura lieu de joindre une attestation de leur employeur les autorisant à représenter l'entreprise.

La remise des prix aux gagnants  
se déroulera le **dimanche 01 février 2026**  
à 15h30 sur le salon

## Article 4

Les inscriptions au concours devront impérativement se faire avant le 15 janvier 2026 : par mail à l'adresse l.douay@meunerie-guenego.fr, par courrier à *Meunerie Guénégo - Moulin de Cadillac 56190 NOYAL-MUZILLAC*, ou grâce au formulaire en ligne accessible directement en flashant ce QR code :



## Article 5

Le candidat devra réaliser 6 pièces pour l'exposition de son produit et la dégustation des jurés. Le snacking devra répondre aux caractéristiques suivantes :

- être un snacking froid
- comporté des produits bretons et italiens et/ou des recettes d'inspiration bretonne et italienne
- contenir une courte description de présentation du produit.

## Article 6

Chaque juré désigné attribuera une note sur 100 points selon la grille de notation suivante :

Identité culinaire Italo-Bretonne	/20 points
Technique et maîtrise	/35 points
Concept et attractivité	/25 points
Pratичité	/20 points

## Article 7

Le jury sera composé par les organisateurs. Les décisions du jury sont sans appel. Les jurés seront convoqués à 14h00, les produits ayant été mis en place préalablement.

## Article 8

Les 3 premiers lauréats recevront une coupe et/ ou médaille et un lot offert par la Meunerie Guénégo. Tous les participants recevront 2 sacs de farines parmi la gamme (Gwinizh du terroir et/ou Grano di Bro). Aucun lot n'est échangeable contre sa valeur en espèces. La participation au présent concours entraîne l'adhésion entière à ce règlement.

En partenariat avec



Rest'Hotel  
& Métiers de Bouche

réseau Capella Bondu



PAVILLON  
SOLUTION



FRINGANDO

